



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Commission Compétitions Seniors

du lundi 17 Juin 2019

Président : Mr Gilles COUSIN

Présents : Mrs Michel CORNIAUX, Claude ROBINET, Patrice BERIOT, Frank WINIESKI, André DENIZE

Excusé : Mr Jean-Marie BECRET

La Commission valide les résultats et classements de la saison 2018/2019.
Sous réserve des procédures en cours et/ou à venir et des engagements pour la saison 2019/2020, la commission valide les montées et descentes.

Rétrogradation de Régional 3 en Départemental 1

La commission des compétitions de la LFHF communique la liste des équipes reléguées en Départemental 1 pour la saison 2019/2020 pour le District Aisne de Football (3 équipes) : Harly Quentin – Gauchy GSQ FC et Le Nouvion AC

Départemental 1

Application de l'article 15.1.a du règlement des championnats seniors masculins du District Aisne de football.

Le club du FC Villers, n'ayant pas terminé la saison avec son équipe B et en plus de sa rétrogradation sportive est relégué en Départemental 3 pour la saison 2019/2020 (Mr Frank Winieski ne participe pas à la délibération de ce dossier).

Départemental 2

Application de l'article 15.1.b du règlement des championnats seniors masculins du District Aisne de football.

Le club du TFC Neuve Maison, n'ayant pas engagé et/ou terminé la saison 2018/2019 avec au moins 1 équipe de jeunes et en plus de sa rétrogradation sportive est relégué en Départemental 4 pour la saison 2019/2020.

Départemental 3

Application de l'article 15.1.b du règlement des championnats seniors masculins du District Aisne de football.

Le club du l'AS Mont Notre Dame, n'ayant pas engagé et/ou terminé la saison 2018/2019 avec au moins 1 équipe de jeunes est relégué en Départemental 4 pour la saison 2019/2020.

Départemental 4

Application de l'article 47 du statut de l'arbitrage

Le club du l'AS Pavant, en non-conformité depuis 3ans avec le statut de l'arbitrage, ne peut accéder à la division supérieure.

ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS

Départemental 1

Accèdent en Régional 3 ; 2 équipes

Stade Portugais de St Quentin – US Bruyères et Montbérault

Sont rétrogradées en Départemental 2 par ordre de repêchage : 5 équipes

US Guise – US Prémontré St Gobain – US Venizel – ICS Crécois 2

Non repêchable : FC Villers (D3)

Départemental 2

Accèdent en Départemental 1 (4 équipes)

Groupe A : US Vervins – AS Beaurevoir

Groupe B : BCV FC – IEC Château Thierry

Sont rétrogradées en Départemental 3 par ordre de repêchage : 6 équipes

FFC Chéry les Pouilly – ASA Presles

Non repêchable : FC Billy sur Aisne (Fusion avec Venizel) - FC Soissons 2 – FC Fresnoy

Fonsomme - TFC Neuve Maison (D4)

Départemental 3

Accèdent en Départemental 2 (6 équipes)

Groupe A : US Buironfosse Capelle – US Guignicourt 2

Groupe B : FC Essigny le Grand – UES Vermand

Groupe C : US des Vallées – Crouy Cuffies Football

Sont rétrogradées en Départemental 4 par ordre de repêchage : 8 équipes

US La Fère – FC Amigny Rouy 2 – RC Bohain 2 – US Buire Hirson 2

Non repêchable : NES Boué Etreux – US Prémontré ST Gobain 2 – St Martin Etreillers – AS

Mont Notre Dame

Départemental 4

Accèdent en Départemental 3 (8 équipes)

Groupe A : ASPTT Laon – ES Montcornet 2

Groupe B : FC Lesdins – FC Lehaucourt

Groupe C : Marle Sports – ES Clacy Mons

Groupe D : IEC Château Thierry 2 – AS Cuisy en Almont

Sont rétrogradées en Départemental 5 par ordre de repêchage : 11 équipes

AFC Belleu – ES Bucilly – FC Francilly – CS Blérancourt – ASA Presles 2 – CA St Simon

Non repêchable : ASC St Michel 2 – FC Fresnoy Fonsomme 2 – FC Villers 2 – Arsenal Club
3 – US Guignicourt 3

Départemental 5

Accèdent en Départemental 4 (10 équipes)

Groupe A : FC Hannapes – SC Origny en Thiérache 2

Groupe B : AS Beaurevoir 2 – ES Sequehart

Groupe C : AS Barenton Bugny – ASPTT Laon 2

Groupe D : CS Montescourt – ALJ Nécreux Sinceny

Groupe E : FC Courmelles – AS Faverolles

Sont rétrogradées en Départemental 6 par ordre de repêchage : 9 équipes

AS Audigny – Le Nouvion AC 3 – US La Fère 2 – Bucy la Concorde 2

Non repêchable : FJEP Coincy 2 – Gauchy GSQ FC 3 – US Prémontré St Gobain 3 – TFC
Neuve Maison 2 - US Rozoy 2

Départemental 6

Accèdent en Départemental 5 (8 équipes)

Groupe A : US Buire Hirson 3 - FC Hannapes 2

Groupe B : FC Etaves et Bocquiaux – UES Vermand 2

Groupe C : AS Nouvion – FC Moncelien 2

Groupe D : ES Bourg Beaurieux 2 – IEC Château Thierry 3

La date d'engagement pour la saison 2019/2020 est fixée au plus tard au 15 Juillet 2019.

Rappel : Les engagements séniors se feront via FootClubs.

Les clubs ne souhaitant pas être repêchés devront en aviser le district au plus tard le 30 Juin 2019.

Les clubs ayant des souhaits d'affectation pour la saison prochaine devront en faire la demande auprès du district au plus tard le 30 Juin 2019.

La composition des groupes pour la saison 2019/2020 sera faite lors de la prochaine commission.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Affaires Générales du District Aisne dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 190 des règlements généraux de la FFF)

Le Président
Gilles COUSIN